
SOMMAIRE

Après avoir eu l'appui de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Laurentides et de la ministre des Transports, madame Julie Boulet, la Municipalité de Labelle pose sa candidature pour l'obtention de l'appellation village-relais. Pour Labelle, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche plus générale pour soutenir l'économie locale et plus précisément, pour gérer de façon opportuniste la déviation de la route 117.

En mémoire du curé Antoine Labelle le Roi du Nord, la municipalité est nommée « Labelle » en 1880. Située au cœur de la région des Laurentides, à environ 150 km de Montréal, la municipalité de Labelle est accessible rapidement par l'autoroute 15 et la route 117. Aujourd'hui, 2 297 habitants y vivent et à ceux-ci, s'ajoutent environ 3 000 villégiateurs.

Du point de vue économique, l'industrie du tourisme est un maillon important pour la région des Laurentides, puisque 50 %¹ de l'économie y est liée directement ou indirectement. D'ailleurs, à Labelle on compte de nombreux attraits touristiques tels que : un circuit patrimonial, un tronçon du parc linéaire le *P'tit Train du Nord* (20 km), des sentiers pédestres, de ski de fond et de raquette, des sentiers de motoneige et Quad, etc. En période estivale, les visiteurs cueillent leurs informations touristiques lors de leur passage au bureau d'accueil touristique de Labelle.

Sur son territoire de 217 km², on y retrouve une grande majorité de bâtiments de type résidentiel. Les autres infrastructures sont essentiellement de type commercial, agricole et industriel. Labelle possède une rue principale avec un potentiel de développement. La rivière Rouge est un élément naturel bien exploité par les

¹ ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *Plan de développement des Laurentides 2007-2012*, 2007.

promenades et les belvédères qui la longent en plus de sa halte routière municipale. Labelle dispose de trois portes d'entrées majeures. La route 117 qui la traverse dans l'axe Nord-Sud en est la principale. Pour avoir accès à Labelle via La Conception, le chemin du Moulin est tout à fait approprié. Aussi, à partir de l'aéroport international de Mont-Tremblant situé à La Macaza le chemin de la Gare s'avère l'entrée par excellence.

Le projet de la déviation de la route 117 par le ministère des Transports est un dossier prioritaire pour la Municipalité de Labelle, et ce, depuis plusieurs années. Prévus pour 2012, la Municipalité de Labelle considère déjà les effets sur l'économie locale. Voilà pourquoi, le programme village-relais se voit comme une option intéressante pour dynamiser l'économie au cœur du village.

Ainsi, le travail réalisé au cours des derniers mois nous permet de conclure que la Municipalité de Labelle rencontre la très grande majorité des critères requis pour l'obtention de l'appellation de village-relais. Beaucoup d'entreprises sur le territoire rencontrent les services de base exigés par la charte de qualité du programme de reconnaissance. De celles-ci, seuls l'hébergement et l'accessibilité à des installations sanitaires en période hivernale restent une problématique à solutionner. Tous les autres services sont conformes ou le seront d'ici printemps 2008. Le comité technique et les élus municipaux ont déjà en tête les actions à entreprendre pour pallier aux éléments manquants. Dans le plan d'action qui sera déposé au ministère des Transports au mois de mai, nous ferons ressortir plus en détail les actions requises.